

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'UNCA

« Les Carpa, un label de Confiance et de Sécurité

pour les managements de fonds et la gestion des fonds de l'aide juridique »

NANTES – 22 OCTOBRE 2011



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR STEPHANE LATASTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**



Photo © M. Philippe CLUZEAU – Tel 01 45 26 05 38

Mes chers confrères,

Comme chaque année de convention, l'Unca organise son assemblée générale ordinaire à cette occasion.

Le temps étant particulièrement compté au regard de la densité des événements qui se succèdent au cours de ces quatre jours, cette assemblée se limite au rapport moral et prospectif que nous a présenté le président, à ce rapport d'activité puis au rapport que nos trésoriers vous présenteront tant pour l'exercice 2010, clos et pour lequel le quitus vous sera demandé, que pour l'exercice 2011 au 31 août puis un projet de prévisionnel pour l'exercice 2012 avec un projet de cotisations.

1. DES ACTIONS PONCTUELLES

Depuis notre dernière assemblée générale du 22 octobre 2010, le président Sylvain Caille, qui a pris ses fonctions le 11 mars dernier, a pris l'heureuse initiative d'organiser une assemblée générale « intermédiaire » qui s'est tenue le 24 juin dernier à Paris.

Il est vrai que l'actualité était particulièrement dense et que nous vivions un moment fort en plein débat parlementaire sur la contribution pour l'aide juridique alors envisagée par l'article 20 du PLFR.

Il faut dire que les inquiétudes étaient (et demeurent) grandes et que nous avons vécu en quelques mois de grands bouleversements dans la gestion de l'aide juridictionnelle.

Vous aviez d'ailleurs depuis le début de l'année quasi-unanimement exprimé vos inquiétudes concernant la mise en place des pôles Chorus et l'ampleur des courriers que nous avons reçus tout au long de cette année et que nous avons relayés aux services compétents du ministère de la Justice et des Libertés, ont démontré que nos inquiétudes, si des efforts ont été faits localement, n'étaient pas vaines.

Il est vrai que le contexte économique et financier conduit l'Etat à rechercher les moyens d'économiser ; nous connaissons l'état des finances publiques.

Vos demandes ont toutefois systématiquement été rapportées et le plus souvent, vous nous avez indiqué avoir obtenu en tout ou partie satisfaction.

Mais cette situation a pris une acuité particulière avec la réforme de la garde à vue qui dès le 15 avril dernier, est entrée en vigueur, dans des conditions que nous connaissons tous.

Plus généralement, cette année est particulièrement dense, vos appels et vos demandes d'assistance à l'Unca témoignent de votre confiance et de notre rôle auprès de chacun d'entre vous et de vos personnels.

La force de l'Unca réside dans sa réactivité et dans l'écoute qu'elle souhaite vous réserver avec une expertise de haut niveau qu'elle veut maintenir.

Ainsi, pour ce qui concerne la garde à vue, l'exemple est topique car il démontre comment nous avons souhaité nous organiser afin de satisfaire à la diffusion à bref délai d'une version de mise à jour du logiciel, dès lors que le dispositif réglementaire serait connu.

En effet, nous avons conscience du dévouement dont faisaient preuve nos confrères qui intervenaient au titre de la garde à vue « nouveau régime », sans être indemnisés.

Dès lors, tenant compte des relations fonctionnelles et de confiance avec le Sadjav (Service d'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes), nous avons pu, sans interférer avec les actions politiques, préparer la version du logiciel dont nous nous étions fixés comme objectif, tenant compte du calendrier qui nous avait été communiqué, à savoir, une diffusion au plus tard le 15 juillet si le décret était bien publié début juillet.

La version n'était certes pas parfaite mais elle permettait de payer indistinctement ancien et nouveau régimes à quelques exceptions près, notamment le plafond de 1.200 euros appliqués « strictement » ; je profite de cette tribune pour vous annoncer une mise à jour d'ici la fin de l'année.

Il nous a plu de relever ce *challenge* ; une fois le décret du 6 juillet publié, les services informatiques de l'Unca ont vérifié si les développements étaient en adéquation et ont procédé à la diffusion de la version que vos secrétariats pouvaient exploiter dès le 15 juillet.

Cette réactivité de l'Unca s'explique par son mode de fonctionnement, par son organisation et par le fait qu'elle est entièrement hors contingence politique, ce qui fait sa force et sa souplesse.

Si des Cassandre ont, à plusieurs reprises, annoncé la fin des Carpa, ou de l'Unca, force est de constater que lors des débats parlementaires, et désormais, la loi, elles ont été reconnues pour leur vitalité, leur sérieux et qu'elles sont bien présentes dans le paysage de notre profession, et ce satisfecit, mes chers confrères, il vous revient, car sans vous, l'Unca ne serait rien.

Bien entendu, beaucoup de choses restent à faire et nous y arriverons ensemble.

2. LA CARTE JUDICIAIRE – LE REGROUPEMENT DES CARPA

Depuis notre dernière assemblée générale, la cartographie des barreaux a été modifiée, conséquence de la réforme de la carte judiciaire.

Au 1^{er} juillet 2011, nous dénombrons 161 barreaux pour 136 Carpa.

L'Unca, comme l'exposait mon prédécesseur à ce poste, notre excellent confrère Marc Bérenger, à l'occasion du rapport d'activité présenté le 22 octobre 2010, l'Unca a mis un point d'honneur à accompagner chacun des barreaux en se déplaçant pour présenter les conditions techniques, informatiques dans lesquelles les migrations se réaliseraient et ce, là encore pour ce qui concerne les fonds publics, en accord avec le Sadjav.

Nous avons préparé avec les barreaux qui le souhaitaient la fusion par anticipation et pour les barreaux qui ont souhaité retenir la date du 31 décembre 2010, ils ont été accompagnés tout au long du mois de janvier.

Toutes les opérations se sont correctement déroulées, sans heurt. Nous devons, là-encore, vous remercier pour votre confiance ; si certains d'entre vous souhaitaient exprimer un avis contraire, nous les entendrions bien volontiers.

C'est ainsi, rappelons-le, que les Tribunaux de grande instance de Belley, Millau en 2009, Péronne, Bressuire, puis Abbeville par anticipation en 2010, Avranches, Bernay, Dinan, Dôle, Guingamp-Lannion, Hazebrouck, Lure, Marmande, Montbrison, Morlaix, Riom, Rochefort-sur-Mer, Saint-Dié, Saint-Gaudens, Saumur, Tulle ont disparu au 31 décembre 2010.

Les confrères des barreaux concernés nous ont consacré du temps dans une période difficile, alors qu'ils vivaient un bouleversement dans leur exercice professionnel, aujourd'hui ils exercent dans leurs nouveaux barreaux et nous leur souhaitons de pleinement réussir.

Pour ce qui concerne les regroupements, nous dénombrons 11 Carpa communes à plusieurs barreaux, 36 barreaux pour 8 972 avocats.

Il s'agit de :

- Agen/Gers/Lot : Agen, Gers (Auch), Lot (Cahors)
- Alpes : Grenoble, Hautes-Alpes (Gap) Vienne
- Anjou-Maine : Angers, Laval, Le Mans
- Bretagne : Brest, Quimper, Rennes
- Centre Loire : Bourges, Nevers
- Lyon/Ardèche : Ardèche (Privas), Lyon
- Montpellier/Mende/Alès : Alès, Mende, Montpellier
- Normandie : Alençon, Argentan, Caen, Cherbourg, Coutances, Lisieux
- Sud-Ouest : Bergerac, Bordeaux, Charente (Angoulême), Libourne
- Toulouse Midi-Pyrénées : Aveyron (Rodez), Toulouse

Une nouvelle Carpa a vu le jour le 1^{er} juillet dernier.

Il s'agit de la Carpa des Hauts-de-France commune aux barreaux d'Avesnes-sur-Helpe, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Valenciennes.

La Carpa des Hauts-de-France a souhaité un accompagnement de l'Unca tout au long des discussions qui ont eu lieu, accompagnement organisé par le bâtonnier Bernard Bouliou, membre du bureau en charge des regroupements auquel nous rendons un hommage appuyé, tant sa mission relève du sacerdoce, pour ne pas dire de l'apostolat.

C'est ici l'occasion de dire que si l'Unca promeut les regroupements, elle ne les provoque pas mais les accompagne et se tient à votre disposition pour toutes les réflexions que vous menez en proposant des solutions personnalisées et adaptées.

Madame Béatrice Tardy mérite à ce sujet des compliments et remerciements appuyés.

On peut également saluer cette année la création du Gie de la Carpa des Pyrénées constitué des Carpa d'Agen/Gers/Lot, Bayonne et Toulouse-Midi-pyrénées, destiné à progresser dans la voie d'une mutualisation susceptible de constituer pour certaines d'entre elles, un prélude au regroupement.

Je dois, à ce stade, rendre un hommage appuyé à notre directeur, Monsieur Karim Benamor et à ses équipes : leur efficacité n'est plus à démontrer ; il m'est agréable de les en remercier en votre nom et de l'exprimer, du fond du cœur, à titre personnel.

3. LES ADHERENTS

A ce jour, toutes les Carpa de France et d'Outre-mer adhèrent à l'Unca à l'exception de la Carpa de Nouméa qui bénéficie d'un régime dérogatoire de par son statut juridique.

Nous devons nous réjouir de la demande d'adhésion le 22 juillet 2011 de la Carpa de Mayotte.

Je vous demande de l'accepter par acclamation.

En effet, l'article 81 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 dispensait le jeune barreau de Mayotte de créer une Carpa ; la départementalisation a conduit à la l'abrogation de l'article 81, la Carpa a été créée, les managements de fonds vont être organisés et très prochainement, la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 sera étendue par ordonnance.

Là encore, nous avons accompagné nos confrères dans cette mise en œuvre et avons fait le nécessaire pour remédier aux difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, même en période de grève puisque l'action de l'Unca a contribué à y mettre fin, après que la chancellerie ait sollicité l'intervention du « *Raid Ader* » de l'association qu'est notre inlassable directeur.

C'est ainsi que 160 barreaux, par l'intermédiaire de leur Carpa, adhèrent à l'Unca.

4. LE QUOTIDIEN

Nous pourrions aisément oublier les actions au quotidien de l'Unca tant elles se veulent fluides et organisées : c'est le propre de la mécanique des fluides d'insérer dans la tuyauterie des mécanismes simples ...

L'Unca est dirigée par un conseil d'administration, composé de 27 administrateurs, 18 administrateurs de province et 9 administrateurs parisiens, conseil auquel participent les anciens présidents, membres de droit.

Les délégués régionaux participent au conseil d'administration, outre quelques conseillers techniques et des invités ponctuels choisis pour leurs compétences particulières.

Le bureau, quant à lui, se réunit tous les mois pour donner l'impulsion et les orientations selon les souhaits exprimés par l'assemblée générale.

L'occasion nous est ici donnée de remercier les collaborateurs de l'Unca est à travers eux, Christine Habarthur, Béatrice Tardy, Christiane Tauran, Thierry Martin, Eric-Alexandre Miller, Laurent Monnier, et les salariés qui travaillent au quotidien avec eux avec pour seul objectif de vous satisfaire et de répondre à vos attentes.

Il serait fastidieux et je pense inutile de rappeler ici l'ensemble des actions quotidiennes menées par l'Unca ; vous les connaissez et elles ont été rappelées dans les brochures distribuées au cours de la présente convention.

Je voudrais juste souligner que le fonctionnement du Rpva n'est possible que par la mise en œuvre de l'annuaire de référence produit par extraction de chacun des « *troncs communs* » dont vos barreaux sont équipés.

C'est aussi plus de 1.100 logiciels qui fonctionnent en Carpa, qu'il s'agisse, outre le Tronc Commun, des managements de fonds, des séquestres Ordre, des séquestres Carpa, de l'aide juridictionnelle, de la garde à vue, de la médiation, de l'assistance des détenus, ou encore de la formation continue développée à la demande du Conseil national des barreaux.

C'est aussi la production de statistiques diverses dont certaines sont annexées au budget de la Nation au titre du programme « 101 - accès au droit ».

C'est également de multiples demandes de formation pour vos secrétariats, des demandes d'intervention en urgence voire des audits que vous sollicitez, notamment lorsque vous souhaitez changer de banque ; l'Unca a accompagné plusieurs Carpa cette année. Le département technique est d'ailleurs très mobilisé par cela.

Les déplacements sont multiples, il est d'ailleurs rare de trouver tous les collaborateurs de l'Unca au siège 169 rue de Rennes, puisqu'ils sont très souvent en réunions ou en déplacement ; l'Unca n'ayant d'autre ambition que de vous satisfaire et d'être sur le terrain quand vous le souhaitez.

L'an dernier, nous avons inauguré le site internet, nous nous réjouissons qu'il soit très consulté.

Vous recevrez dans les tous prochains jours vos codes d'accès pour la partie réservée, toute la documentation disponible de l'Unca est ainsi en ligne et téléchargeable.

Ce travail qui relève du secrétariat de l'Unca comme l'ensemble de la documentation, la plus à jour possible, doit être salué, car l'Unca met un point d'honneur particulier à répondre à l'ensemble de vos demandes à bref délai ou à défaut, de vous accuser réception et de vous informer du délai dans lequel il vous sera répondu.

Il en est de même pour quelque chose qui peut paraître du détail, mais auquel nous sommes attachés, l'accueil téléphonique est « humain » et ne se limite pas à appuyer sur les touches d'un clavier téléphonique sans jamais obtenir le bon correspondant que notre délicate et efficiente Véronique Brun en soit remerciée car c'est à elle qu'incombe ce rôle de « vitrine » de l'Unca.

C'est une vraie relation de proximité que l'Unca souhaite cultiver avec chacun d'entre vous mais également parce qu'elle est au quotidien à la tâche intermédiaire entre son personnel, le personnel de votre Carpa et celui de votre Ordre.

L'année dernière, notre confrère Marc Bérenger annonçait une année 2011 complexe compte-tenu de la baisse persistante des taux, des réformes qui s'annonçaient et des difficultés qu'il voyait poindre.

Tel « monsieur soleil », il ne s'était pas trompé et c'est peu dire.

La crise financière, les difficultés que rencontrent les banques et même les états nous ont conduits à accentuer notre information financière et notre veille sur ce point.

Nous avons, avec notre conseil financier, suivi les différents « *stress-test* » des banques et des sociétés d'assurance en ayant à l'esprit que les Carpa doivent fonctionner avec les banques et que cette relation doit être sereine et confiante pour fonctionner.

Cette réflexion reste ouverte et l'Unca est attentive aux conditions dans lesquelles le monde bancaire va évoluer. A ce propos, nous avons tenu un séminaire ce vendredi sur ce sujet, il ne tient qu'à nous que nous le reproduisions si vous l'estimez utile et nécessaire.

Je souhaite également attirer votre attention sur les contrôles Carpa.

Notre mécanisme, notre raison d'être pour les maniements de fonds, passe par l'organisation du contrôle adéquat et efficient.

La lutte contre le blanchiment d'argent sale, la fraude, la falsification de chèques nous obligent à mettre en oeuvre une organisation éprouvée pour nous permettre d'anticiper ou de prévenir toute instrumentalisation du système Carpa qui peut être, pour certains, un moyen de procéder à des opérations frauduleuses.

Là encore, l'Unca sera à votre disposition pour vous aider et vous accompagner si besoin est, mais elle est aussi à l'écoute de tout ce dont vous pouvez entendre parler dans vos Carpa, par vos banques ...

La Carpa de Paris, par l'intermédiaire de ses représentants au sein de notre conseil, ne manque jamais de nous alerter sur tel ou tel nouveau piège auquel elle a été confrontée et de nous faire connaître les moyens qu'elle a mis en oeuvre pour les déjouer ...

Continuons : petits ou grands, nous gagnons toujours à partager l'information L'Unca nous aidera à la « *mutualiser* ».

5. L'AVENIR PROCHE

Depuis plusieurs assemblées générales, nous avons évoqué la nouvelle ligne informatique de l'Unca.

En effet, le Tronc commun et ses logiciels associés ont désormais 15 ans, ce sont de beaux adolescents mais en informatique, ce sont des vieillards bien qu'encore verts.

Nous avons donc, conformément aux décisions votées et aux réserves que nous avons constituées, commencé la réflexion sur l'architecture technique nécessaire pour notre nouvelle ligne de logiciels et les premiers travaux qui devront être menés.

Nombre d'entre vous ont souhaité que l'Unca travaille sur une gestion des permanences et astreintes en matière de garde à vue et sur un nouveau logiciel de gestion des crédits de la garde à vue.

Le cahier des charges est en cours de rédaction et vous serez informés au fur et à mesure de leur réalisation, début 2012.

L'Unca souhaitant mettre en place un service « *on-line* », disponible 24h/7j qui puisse permettre des économies par l'interaction des services de la Carpa, de l'Ordre et des avocats sur une plate-forme de gestion des permanences qui ensuite alimentera le logiciel de gestion financière.

Au fur et à mesure seront développées les autres applications informatiques, en ayant conscience que tout ceci a un coût : le budget de l'Unca est contraint et il convient de procéder par étape, tenant compte de la situation économique et financière dans laquelle chacun d'entre vous se trouve.

Nous avons également répondu à l'attente du Conseil national des barreaux pour le projet du CCBE « *find a lawyer* » c'est-à-dire la mise en place d'un annuaire au niveau européen pour la recherche des acteurs du droit en ce qui concerne les avocats.

Nous avons également été associés à la réflexion sur la conservation et l'archivage de « *l'acte d'avocat* » : l'Unca a fait des propositions, il appartient désormais au Conseil national des barreaux d'y donner la suite qu'il jugera utile.

Nous avons aussi été associés à la mise en place du « *Référentiel sécurité informatique* » voulu par le Conseil national des barreaux à la suite du rapport de l'expert Nathan Hattab qui démontre l'importance et le rôle de l'Unca en matière informatique, notamment dans la mise en œuvre du Rpva.

6. La gestion de la contribution 1635 bis Q du code général des impôts

Il n'appartient pas à l'Unca de prendre position sur l'opportunité du timbre de 35 euros qui, nous le savons, d'électronique est devenu mobile avant de devenir immobile, lorsqu'il est collé d'un coup de langue sur une assignation – il faut d'ailleurs deux timbres, un de 30, l'autre de 5 (en attendant le gros timbre pour les avoués en janvier), donc deux coups de langue, tout cela avant que les greffes soient équipés des fameuses « douchettes » de lecture des codes-barres du paiement électronique.

L'Unca doit par contre mettre en œuvre, comme l'a indiqué notre président, la convention de gestion prévue par l'article 21-1 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée et à ce titre : elle s'organise en conséquence.

Nous avons fait valoir notre organisation au premier concerné, le ministère de la Justice et des Libertés, mais également au Conseil national des barreaux.

Ceci a été fait et le budget a été établi.

Le président et le trésorier ont rapporté au bureau que nous devons être à coût nul, les charges de cette gestion devant être couvertes non par une augmentation des cotisations appelées auprès des Carpa mais par un produit à percevoir, éventuellement sur le placement des sommes concernées ... si les taux remontent ...

Cette gestion de fonds publics qui représentent, dans les estimations, 80 M€ doit être parfaitement tracée, organisée et vous recevrez les éléments utiles vous permettant de comprendre comment la procédure va être mise en œuvre.

Si le rôle de l'Unca a été reconnu par la loi de finances rectificative, par le Gouvernement et les deux rapports parlementaires présentés par le rapport spécial tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, cela n'est que le miroir du travail réalisé par les Carpa.

En effet, l'Unca ne reflète que ce travail que nous réalisons collectivement, au quotidien, pour nos confrères et pour les justiciables.

Et si vous avez des critiques à exprimer, cette assemblée générale est l'occasion de les exprimer, car ce sont aussi vos critiques – toujours constructives – qui nous font progresser et nous n'avons aucune peur des remarques ou observations que vous formulerez.

Soyez en remerciés par avance ; je donnerai ensuite la parole aux trésoriers.